



RAPPORT D'ACTIVITÉ TALITA asbl 2017





SOMMAIRE

01 Editorial

02 TALITA en quelques mots

- 03 Notre mission & nos objectifs
- 04 Notre équipe
- 05 Notre conseil d'administration
& assemblée générale
- 06 Notre infrastructure
- 08 Nos moyens
- 09 Nos collaborations & partenariats
- 11 Nos activités

13 TALITA en quelques chiffres

- 15 Données sur les femmes accueillies
- 26 Données sur les enfants accueillis

27 TALITA en quelques projets

- 28 Projet parent-enfant
- 30 Espace Parole
- 33 Annexe

INTRODUCTION



L'année 2018 s'offre à nous, prenons un instant pour jeter un œil sur l'année écoulée.

Cette année 2017 aura permis, au niveau sectoriel, des échanges intéressants entre notre Fédération BICO et les cabinets des ministres compétents pour l'Aide aux Personnes à la COCOM autour de la réforme de l'ordonnance sans-abri que nous attendons avec impatience. De nombreuses recommandations du secteur ont été entendues. Nous restons néanmoins fort inquiets par rapport à la volonté d'investir dans des structures de coordination, voire d'orientation ; et ceci sans pour autant offrir de garantie d'investissement dans des initiatives structurelles actives dans le soutien à l'intégration de personnes en difficultés. Nous restons également très réticents à l'imposition d'un dossier social électronique partagé ; nous vous renvoyons à la lettre que nous avons rédigée (voir annexe) et qui clarifie notre position à ce sujet.

Vous trouverez par ailleurs dans ce rapport d'activité le détail du travail effectué lors de cette année 2017, ainsi qu'un aperçu de nos missions et objectifs. Nous sommes ravis que l'équipe, grâce à son enthousiasme énorme et son investissement auprès du public, rende possible la réalisation de ces missions et objectifs de manière adéquate. C'est ainsi que nous pouvons vous présenter dans le cadre du projet enfants les avancées dans nos contacts avec les papas (voir page 28).

Enfin, nous souhaitons vous tenir informés de l'évolution d'Aprèstoe, notre projet d'accompagnement à domicile des familles, mis en place en collaboration avec la maison d'accueil Porte Ouverte depuis 2014. Le projet est depuis janvier 2018 subsidié par la COCOM. Le chemin était long et incertain, mais nous pouvons aujourd'hui continuer à renforcer cette belle initiative grâce aux nombreux soutiens reçus.

TALITA en quelques mots

- 03 Notre mission & nos objectifs
- 04 Notre équipe
- 05 Notre conseil d'administration & assemblée générale
- 06 Notre infrastructure
- 08 Nos moyens
- 09 Nos collaborations & partenariats
- 10 Nos activités

NOTRE MISSION & NOS OBJECTIFS

POUR QUI ? Femme majeure (sans limite d'âge), seule ou avec enfants, qui, suite à différents facteurs, se trouve temporairement sans logement, sans distinction de religion, d'origine, de culture ou de passé social (en veillant toutefois à garder une mixité dans le groupe).

POURQUOI ? Les causes du sans-abrisme peuvent être multiples (problèmes conjugaux, relationnels, matériels ou autres (problèmes avec le propriétaire, perte de revenus, ...)) et combinées à des vulnérabilités personnelles, relationnelles et/ou sociales. La personne sans chez-soi se retrouve sans logement mais aussi souvent sans soutien suffisant d'un réseau social.

QUOI ? L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de femmes en difficulté qui -temporairement- ne sont pas en mesure de vivre de manière autonome. Nous les aidons à disposer à nouveau de la capacité à acquérir leur indépendance. L'accompagnement vise à favoriser la réinsertion sociale des usagers (femmes et enfants), notamment en leur permettant de recouvrer leurs droits sociaux et de renforcer leur réseau.

COMMENT ? TALITA a une capacité de 22 places dans un mode de vie communautaire (Cité du Sureau) ainsi que 13 à 16 places dans un cadre plus individuel, appelé « accueil différencié », à deux adresses différentes (dans les Marolles ainsi qu'à Laeken).

L'accueil et le séjour

Accueil « bas-seuil » & Accompagnement sur mesure

Offre d'une réponse adéquate à une demande qui trouve sa source dans la perte d'un « chez-soi »

L'accompagnement

Attention et respect du vécu de la femme

Valorisation des capacités et compétences de la femme et leurs enfants

Mise en place d'un réseau social de personnes et d'organisations en soutien à la femme et l'enfant au long terme

Aide intégrale et structurée dans différents domaines de vie

Le **projet pédagogique** de TALITA porte son attention sur:

- l'aide et la prévention
- un accompagnement individualisé sur mesure
- l'approche systémique et intégrale
- la participation de l'hébergée

NOTRE EQUIPE

DIRECTRICE	Brigitte Houtman	Maîtrise en Africanistique	Directrice depuis janvier 2000 (COCOM)
ADMINISTRATION	Aurélie Van Nieuwenborgh	Educatrice spécialisée	Collaboratrice administrative depuis septembre 2013 (Maribel)
ÉQUIPE SOCIALE	Marie-Simone Rasoamalala	Éducatrice spécialisée	Projet mère-enfants dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis avril 2006 (COCOM)
	Valérie Vuylsteke	Infirmière sociale/ communautaire	Suivi social et médical des hébergées de la maison d'accueil ainsi que de l'accueil différencié depuis septembre 2007 (Maribel + COCOM) (En congé maladie depuis le 14/02/2016)
	Christelle Lwemba Matsanga	Assistante sociale	Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis avril 2011 (ACS + COCOM) « Binôme médiation dettes » en soutien à l'équipe sociale
	Nancy Delgado	Assistante sociale	Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis septembre 2012 à décembre 2017 (Maribel) Détachée sur le projet AprèsToe.
	Maaïke Laporte	Assistante sociale	Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis janvier 2013 (Maribel + COCOM) Personne de contact pour centre de jour HOBO
	Kevin Stocquart	Assistant psychologie	Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié de octobre 2013 à avril 2017 (COCOM) Personne de contact Passerelles; « Binôme santé mentale » en soutien à l'équipe sociale
	Mhamed Bouhlib	Assistant social	Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié de mars 2015 à janvier 2017 (COCOM) Personne de contact Bruggenbouwer
	Cosette Waeterloos	Éducatrice spécialisée	Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis avril 2015 (COCOM) En congé maladie depuis 04/01/2016.
	Léa Le Maout	Éducatrice spécialisée	Projet mère-enfants dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis octobre 2015 (ACS + COCOM) Personne de contact Article 27
	Inès Leduc	Éducatrice spécialisée	Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis octobre 2016 (COCOM+Maribel) « Binôme recherche logement » en soutien à l'équipe sociale
	Mounia Boutagrat	Assistante sociale	Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis février 2017 (COCOM)
	Eduardo Tombal	Travail psychosocial en santé ment.	Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié de mai 2017 à juillet 2017 (COCOM)
	Mehammed Driouach	Assistant social	Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis juillet 2017 (COCOM) Personne de contact Passerelles.
Déborah Vansnick	Infirmière sociale	Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis septembre 2017 (COCOM) Personne de contact Bruggenbouwer	
LOGISTIQUE	Dominique Libert	Secondaire inférieur	Aide logistique depuis août 2001. Suivi et soutien dans l'entretien et l'aménagement de la maison. Depuis mai 2011 : mi-temps crédit temps (ACS)
	Larbi Khouchi	Secondaire inférieur	Homme à tout faire depuis janvier 2007 (entre autre remplacement crédit temps) (ACS +Maribel)
	Floaria Tsvik	Primaire	Entretien depuis janvier 2012 (Maribel) Aide des hébergées dans l'apprentissage de l'entretien.

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION & ASSEMBLEE GENERALE

Conseil d'administration	
PRÉSIDENTE	Nicole Mondelaers
ADMINISTRATEUR	Ria Willem
ADMINISTRATEUR	Jo Geysen
ADMINISTRATEUR	Lieve Franssen
ADMINISTRATEUR	Mafarda Ngako

Assemblée générale
Nicole Mondelaers
Ria Willem
Jo Geysen
Hilde Debacker
Mafarda Ngako
Lieve Franssen

L'Assemblée générale s'est tenue le 31/03/2017.

Le Conseil d'administration s'est réuni les 24/02/2017, 31/03/2017 et 20/11/2017.

NOTRE INFRASTRUCTURE

- **Espace de vie communautaire** : Cet espace dispose d'un living et d'une salle à manger avec une cuisine ouverte, de même qu'un coin TV et d'un relais téléphone où les femmes peuvent être joignables directement. Dans le couloir, des armoires personnalisées sont mises à la disposition de chaque femme.

- **Salle de jeu**: une grande salle de jeu a été créée pour les enfants de tous âges.

- **Chambres à coucher**: Afin de respecter l'intimité de chaque personne, le bâtiment a été conçu pour que chaque femme puisse disposer d'une chambre individuelle. Une femme seule a sa propre chambre, les familles disposent soit d'une chambre plus grande ou de 2 chambres communicantes. Nous disposons de 11 chambres. Chaque chambre dispose au minimum d'un lit par personne, d'une armoire, d'un bureau et d'une chaise. Les lits sont munis d'un tiroir dans lequel un matelas peut être ajouté pour l'accueil des enfants, uniquement durant le week-end (par exemple dans le cadre d'un droit de visite).



- **Sanitaires**: Chaque étage possède une toilette. Deux salles de bain ou de douche sont disponibles à chaque étage des chambres à coucher (2e et 3e étages).

- **La salle de visite** à l'entrée est prévue pour la visite de membres de la famille proche de l'hébergée ou de ses enfants ou, si prévenu à l'avance, d'autres personnes avec qui la femme a des contacts durables.

- Au premier étage se trouvent **les bureaux** du service social, une salle d'entretien ainsi que le bureau de la directrice.
- **Salle de lessive**: au 3e étage, une petite salle de lessive est à disposition, avec du matériel de repassage. Pour les grandes lessives, les femmes reçoivent des jetons afin de se rendre au lavoir.
- **Ordinateurs** : dans le living et au 1er étage, nous avons installé des ordinateurs (avec connexion internet). Les femmes font leurs propres recherches de logement via les différents sites internet, elles apprennent les unes aux autres l'utilisation de l'ordinateur. Les enfants peuvent aussi chercher des informations pour l'école. Nous avons installé un système de sécurité pour un certain nombre de sites « interdit aux enfants ». Les femmes peuvent également à tout moment se connecter à notre réseau Wifi.
- **La bibliothèque** : au 2e étage, nos armoires de bibliothèque sont accessibles à tous pour emprunter un livre.

Dans le cadre de **l'accueil différencié**, TALITA dispose d'un immeuble de trois appartements mis à notre disposition par l'agence immobilière sociale «Le Nouveau 150». L'immeuble offre un logement à deux femmes seules ou avec un bébé et à une femme avec un ou deux enfant(s).

Nous louons également un immeuble à Laeken, propriété du CPAS de Bruxelles, qui est divisé en trois entités : pour une femme avec maximum 6 enfants, pour une femme avec un enfant et un studio pour une femme seule.



NOS MOYENS

Subsides: Les frais de fonctionnement et les salaires de 6 membres du personnel équivalent plein temps (ETP) de l'asbl TALITA sont subsidiés par la **Commission Communautaire Commune**. Ces subsides couvrent les salaires de 5 ETP travailleurs sociaux et de la directrice (ETP).

Depuis août 2001, nous bénéficions du soutien de la Région de Bruxelles Capitale par le biais d'**Actiris** qui nous a permis d'engager 2 équivalents temps plein ACS (Agent Contractuel Subsidié). Le premier a été engagé pour l'aide logistique de TALITA. Le second équivalent temps plein est attribué au projet de « l'accueil différencié », qui n'est pas subsidié.

Grâce au **Fonds Social Maribel**, un temps plein a été engagé pour assurer la représentation de TALITA et de 18 organisations bicommunautaires auprès des instances politiques et au niveau de concertations diverses.

Depuis 2007 TALITA a pu engager une infirmière sociale mi-temps, également grâce au Fonds Social Maribel. Depuis 2016, celui-ci est investi dans le binôme santé mentale afin de soulager l'équipe sociale et de soutenir les hébergées confrontées à des problématiques psychiatriques.

Nous bénéficions de subsides Maribel supplémentaires pour un travailleur de groupe (mi-temps) ainsi que pour un ouvrier (11h30 par semaine). En 2014, le Fonds Social Maribel nous a accordé un travailleur social supplémentaire (9h30) que nous avons investi dans le renforcement l'équipe pour l'encadrement au quotidien et le projet enfant. Depuis septembre 2013, une collaboratrice administrative a été engagée à mi-temps grâce à un appel à projet du Fonds Social Maribel. En 2017, nous a été accordé un mi-temps que nous impliquons dans le « soutien intensif à la recherche de logements ». Vu la crise du logement, cette embauche permet de soutenir encore plus les hébergées dans leur recherche de logement tant dans le social (agences immobilières sociales et logements sociaux) que dans le privé.

Dons: Nous avons, depuis 2004, une agrégation afin de pouvoir faire bénéficier nos donateurs d'une attestation fiscale pour des dons de 40€ ou plus.

En 2017, nous remercions :

- l'asbl Centre Féminin de Rencontres et Echanges pour leur transfert de fonds dans le cadre de la liquidation de l'asbl réalisé en 2015. En 2018, nous poursuivrons la réflexion afin d'investir ce don au bénéfice de nos hébergées.
- le club service Soroptimist-Doyen Bruxelles pour un don versé en 2015 qui a continué en 2017 de soutenir financièrement l'installation de familles dans leurs nouveaux logements.
- LEAD (anciennement Association Belge des Professionnels Musulmans) pour leur généreux don dans le cadre du Fonds Noria, également utilisé en partie pour soutenir l'installation de familles dans leurs nouveaux logements. Le reste du don sera investi dans un projet « création de logement ».
- les membres du club service Zonta Zavel pour leur don dans le cadre de la fête de Saint-Nicolas.
- Isabelle Follens et Charlotte Demondt pour leurs confections de grenouillères dans le cadre de l'opération Music for Life – De Warmste Week, ainsi que toutes les personnes ayant soutenu TALITA lors de cet événement de la radio Studio Brussel.
- la VRT – Radio 2, pour l'action dans le cadre du programme « De Zoete Inval », lors de laquelle un panel de célébrités flamandes a participé à un quizz au profit d'une bonne action. Le 3 novembre, cette action était au bénéfice de TALITA.

Nous remercions également chaleureusement les familles Van Beuningen, Vancutsem-Ramirez et Hadewich pour leurs dons, ainsi que les amis et voisins de TALITA qui récoltent ponctuellement des dons matériels (meubles, literie, matériel de cuisine) pour les hébergées et leurs enfants.

Enfin nous remercions Abdel Ahadouch pour son soutien sur le plan informatique.



NOS COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

Une collaboratrice du centre de jour Hobo vient régulièrement afin de rencontrer nos hébergées et organise des permanences «travail/formation/occupation de jour».

De Schutting (guidance à domicile) vient tous les mois à nos réunions d'équipe afin d'envisager les orientations pour des accompagnements futurs. Cette méthodologie permet de préparer l'accompagnement, de pouvoir le commencer dès qu'une hébergée déménage avec déjà une base de mise en confiance dans le nouveau service mais permet également, entre services, de rester au courant de la dynamique et du public l'un de l'autre.

Nous travaillons de la même manière pour les orientations vers Aprèstoe, service de guidance à domicile.

Concertations et affiliations

- Passerelle/Bruggenbouwer : interventions entre le secteur sans-abri et le secteur handicap et santé mentale.
- Fédération BICO.
- Regio-Overleg Thuislozenzorg Brussel (ROTB).
- Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH).

Conventions de collaboration

Avec les services suivants, nous avons signé une convention de collaboration:

- Hobo: convention d'affiliation pour les services et activités de ce centre de jour pour sans-abri.
- Le Nouveau 150: convention de collaboration dans le cadre de l'intégration par le logement.
- IRIS: convention d'affiliation en tant que membre dans le cadre de l'intégration par le logement.

- Article 27 (organisation qui promeut la participation de notre public aux événements culturels à Bruxelles): convention permettant la distribution de bons Article 27 aux hébergées.

- Kodiel: affiliation dans le cadre de la participation de nos hébergées aux activités de cette ferme pour sans-abri à Merchtem.

- Accompagner : collaboration pour l'accompagnement de nos hébergées par des bénévoles à des services divers.

- Services d'interprétariat BABEL, Bruxelles Accueil, Setis et CIRE.

- DANA vient toutes les deux semaines offrir aux hébergées (adultes et enfants) une session de massage.

- L'Épicerie Sociale Les Capucines permet, à la demande de l'équipe sociale, de faire bénéficier aux hébergées en accueil différencié et aux ex-hébergées lors de la période de post-hébergement de l'achat de produits alimentaires et vestimentaires à prix réduits.

- Collaboration avec Colruyt dans le cadre de « A table pour 1,2,3 euros ». Les familles quittant TALITA bénéficient de réductions supplémentaires avec leur carte « Extra » afin de pouvoir préparer des repas équilibrés pour maximum 3 euros par repas par personne. Chaque 2 semaines un petit livret avec 6 recettes leur est envoyé à leur nouveau domicile.

De plus, nous collaborons régulièrement avec un grand nombre d'organisations dans le cadre des domaines suivants:

- logement • travail et formation • accompagnement psychosocial, administratif, financier et médical • enfants (crèches, SAJ, ...) • occupation de jour et de détente • associations où les pauvres prennent la parole.

NOS ACTIVITES

Formations, supervisions, groupes de travail & évènements divers

Formations continues

De janvier à mai et d'octobre à décembre 2017, « Intervision SMES-B » mensuelle par un membre de l'équipe

De janvier à décembre 2017, Intervisions « Bruggenbouwer » et « Passerelle » par deux membres de l'équipe

De septembre à décembre 2017, « Intervention systémique », Cours pour éducateurs en fonction pour un membre de l'équipe

De janvier à décembre 2017, supervisions mensuelles des réunions d'équipe par le Dr. Kinoo, pédopsychiatre à UCL Saint-Luc

Formations courtes, colloques, séminaires, rencontres

- 30/01/2017 « Thuis in de stad », Beschut asbl et Haute Ecole Odisee
- 30/01/2017 « Réseau en Action », Article 27
- 06/03/2017 Dénombrement sans-abri (La Strada) : participation par 5 membres du personnel
- 23/03/2017 « L'allocation de logement », Fédération Bico
- 24/03/2017 « L'Habitat groupé et solidaire », Journée d'étude d'Habitat et Participation
- 10/04/2017 « Le socio-génogramme », Présentation en réunion d'équipe
- 28/04/2017 « Monter un projet d'habitat groupé/solidaire : questions juridiques et financières », Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles (IRIB) et Habitat et participation
- 23/05/2017 « Introduction au secteur sans-abri », Fédération Bico
- 02-03/05/2017 « Sortir des processus de communication douloureux et répétitifs », Ecole des Parents et des Educateurs
- 08-09-15/05/2017 « Pertes, séparations, deuils, comment les traverser et les accompagner ? », Ecole des Parents et des Educateurs
- 16-23-30/05/2017 « Faire face aux accompagnements difficiles », Interactie-academie
- 14/06/2017 « Re-négocier un loyer abusif ? » (Equipes Populaires de Bruxelles)
- 08/09/2017 « Les violences faites aux femmes : mieux comprendre pour mieux agir », Service Justice de Proximité de Saint Gilles
- 22/09/2017 « Comment régler un conflit locatif en Justice de Paix ? », L'atelier des droits sociaux
- 25/09/2017 « Rencontre en table ronde », Article 27
- 26/09/2017-05/12/2017 « Vocabulaire néerlandais spécifique au secteur », Fédération Bico
- 28-29/09/2017 « Au service de l'enfant en danger : dialogue d'experts européens », SOS-Enfants-ULB
- 05-19/10/2017 « L'hygiène, parlons-en ! », Infirmiers de Rue/Fédération Bico
- 09/2017 « Manque de motivation dans l'accompagnement », Interactie-academie
- 17/10/2017 Actions diverses dans le cadre de la « Journée Internationale contre la pauvreté »
- 07/11/2017 Journée d'étude "Les violences entre partenaires et violences familiales : échanges de pratiques », Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA)
- 23/11/2017 « Le secret professionnel : outil social et responsabilité personnelle », Fédération Bico
- 08-14-15/12/2017 « Mieux prévenir les conflits, tensions, violences au sein d'une collectivité. Reprendre une place et une parole », STICS



Visites à d'autres services

12/01/2017	Réception pour la retraite de Jo Geysens, De Schutting
31/01/2017	Visite à asbl Grand Froid
21/02/2017	Présentation du partenariat entre Actiris et Hobo
05/05/2017	Visite à asbl Soleil du Nord
24/05/2017	Visite à asbl Les Capucines (Epicerie sociale)
08/06/2017	Visite aux Amis d'Accompagner
26/06/2017	Visite à asbl De Schutting
9/09/2017	Réception pour les 50 ans de la maison d'accueil Porte Ouverte
05/10/2017	Visite à asbl Hobo
06-10/11/2017	Visites dans le cadre de la Semaine Bruxelloise du Secteur Sans-abri à des services pour sans-abri/sans chez-soi (Jamais sans toit, @Home, De Schutting, Maison Rue Verte, Maison de la Paix/Puerto, Pierre d'Angle, Source, Housing First, l'Îlot, Accueil Montfort, DoucheFlux, les Foyers d'Accueil, AprèsToe, Service de guidance à domicile de l'Armée du Salut, Porte Ouverte, Home Dupré, Infirmiers de rue, Pag-asa, Les Trois Pommiers, Transit, SamuSocial, CAW Brussel - Woonbegeleiding).

Visites à TALITA/Présentation de TALITA

07/02/2017	Présentation de TALITA lors de visite d'étudiants en première année d'orthopédagogie, Odisee
21/03/2017	Présentation de TALITA dans le cadre des interventions SMES
24/10/2017	Présentation de TALITA lors de visite d'étudiants en première année d'orthopédagogie, Odisee
06/11/2017	Présentation de TALITA dans le cadre de la Semaine Bruxelloise du Secteur Sans-abri

Animations et sorties avec les hébergées et leurs enfants

La plupart des activités auxquelles participent nos hébergées de manière individuelle sont accessibles avec le soutien des bons Article 27, des bons de culture de la Commission Communautaire Flamande (Paspatoe) ou encore organisées par le centre de jour Hobo. Une approche individualisée, intensive et positive est nécessaire afin d'encourager notre public à participer aux activités.

Aussi, afin de garder la dynamique de groupe positive, de se rencontrer entre hébergées et travailleurs sociaux autour d'autres thèmes et activités (intra- et extra-muros), de franchir le premier pas en groupe et ainsi d'encourager par après la participation individuelle, les activités collectives suivantes ont été organisées :

01/01/2017	Restaurant pour Nouvel An
28/01/2017	« L'ApPART », Pièce de théâtre de Forsiti'A-Hobo
04/02/2017	« Trait d'Union », Spectacle Théâtre des Martyrs de Bruxelles
07/02/2017	Animation logement : « Les Agences Immobilières Sociales »
07/02/2017	Espace parole : « Que se passe-t-il après TALITA ? »
24/02/2017	Animation logement : « Les Agences Immobilières Sociales, logement social, Fonds du Logement & Régie Foncière »
11/03/2017	« Museum Night Fever »

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 - TALITA asbl

- 14/03/2017 Animation logement : « Les compteurs et factures d'énergie »
- 27/03/2017 Animation logement : « Signature du bail »
- 01/04/2017 Sortie à la ferme de Kodiel à Merchtem
- 11/04/2017 Espace parole : « Les violences conjugales » en collaboration avec Centre de Prévention des Violences Familiales et Conjugales
- 18/04/2017 Animation logement : « Les arguments pour convaincre les propriétaires »
- 05/05/2017 Animation logement : « Dégâts dans l'appartement : quelles responsabilités pour le locataire et le propriétaire ? »
- 15/05/2017 Animation logement : « Les accidents domestiques »
- 17/05/2017 Espace parole : « La communication non-violente »
- 20/05/2017 Journée Hobo à Jette
- 27/05/2017 Après-midi à la ferme Maximilien
- 09/06/2017 Animation logement : « AIS, logement social, Fonds du Logement & Régie Foncière »
- 03/06/2017 Sortie à la ferme de Kodiel à Merchtem
- 04/07/2017 Soirée jeux de société
- 28/07/2017 Sortie à la ferme de Kodiel à Merchtem
- 31/07/2017 Animation logement : « L'habitat solidaire mobile », échange avec Samenlevingsopbouw
- 08/08/2017 Espace parole : « Après TALITA ? »
- 26/08/2017 Sortie annuelle avec (ex-)hébergées au festival « Les Solidarités » à Namur
- 07/09/2017 Animation logement : « Louer à quel prix ? Les différentes aides »
- 03/10/2017 Animation logement : « Le logement de transit »
- 07/10/2017 Sortie à la ferme de Kodiel à Merchtem
- 21/11/2017 Espace parole : « Les violences conjugales » en collaboration avec le Centre de Prévention des Violences Familiales et Conjugales (CPVFC)
- 26/11/2017 Marché gratuit des jeux et des jouets
- 28/11/2017 Animation logement : « Le Code bruxellois du logement et les allocations de relogement »
- 30/11/2017 Animation logement : Projection du film « Jeu de loi » + débat
- 02/12/2017 Sortie à la ferme de Kodiel à Merchtem
- 06/12/2017 Fête de Saint-Nicolas avec Hobo
- 11/12/2017 Animation logement : « Visite d'un logement : que vérifier ? »
- 24/12/2017 Dîner de Noël à TALITA
- 25/12/2017 Sortie au marché de Noël de Bruxelles
- 31/12/2017 Réveillon de la Saint Sylvestre avec buffet et soirée dansante avec Hobo



TALITA en quelques chiffres

14 Aperçu statistique
15 Données sur les femmes
accueillies
26 Données sur les enfants
accueillis



Aperçu statistique

En 2017, TALITA a accueilli et accompagné 99 personnes : 49 femmes adultes (1 de ces femmes adultes est une enfant majeure accompagnant sa maman mais compté comme adulte) et 50 enfants (dont un est un garçon majeur, accueilli avec sa maman dans l'accueil différencié de TALITA).

28 des femmes accueillies sont mères d'enfants mineurs.

2 d'entre-elles sont accueillies seules.

Les 26 autres sont accueillies avec leurs 49 enfants mineurs et 2 enfants majeurs (comme dit plus haut, une comptabilisée dans les statistiques comme femme adulte, l'autre -de sexe masculin- accueilli en accueil différencié). Une de ces mamans d'enfants mineurs avait également des enfants majeurs qui n'étaient pas accueillis à TALITA. 2 autres étaient accompagnées de leurs 4 enfants à leur arrivée à TALITA mais ont perdu la garde pendant leur séjour à TALITA.

Cinq autres femmes sont mères d'enfants majeurs.

Les 16 autres femmes hébergées n'ont pas d'enfants.

Le nombre de nuitées (c'est-à-dire le total de nuits de toutes les hébergées de TALITA pendant l'année) s'élève à 6142 nuits pour les femmes et 6361 nuits pour les enfants. Ceci revient à un total de 12503 nuitées ; 3766 pour les adultes et 3346 pour les enfants en accueil communautaire (capacité de 22 lits) et 2376 pour les adultes et 3015 pour les enfants en accueil différencié (capacité maximale de 16 lits).

La durée de séjour moyenne était de 16.96 semaines (environ 3.95 mois), 17.31

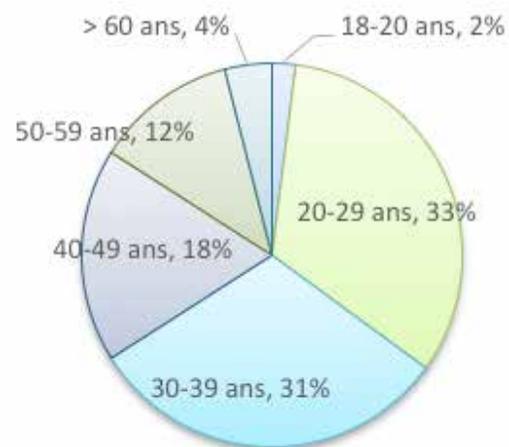
semaines pour l'accueil communautaire et 15.58 semaines pour l'accueil différencié. En 2002, cette durée de séjour moyenne était de 6 semaines.

Le taux d'occupation total était de 89,76% pour 38 lits (90,82% pour la capacité en accueil communautaire et de 88,32% pour la capacité en accueil différencié).



DONNEES SUR LES FEMMES ACCUEILLIES

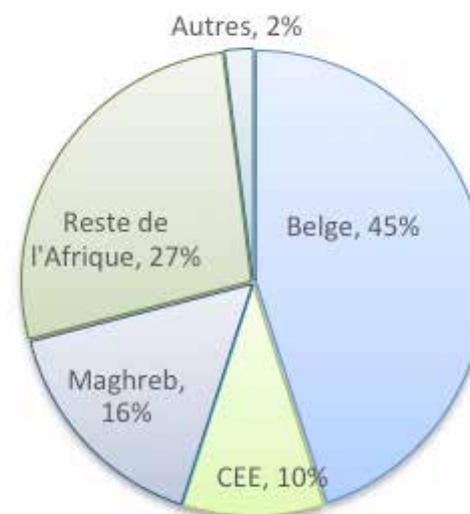
Âge



En 2017, plus de 3/4 (82%) des femmes accueillies était âgée entre 20 et 49 ans.

Seulement 2% des femmes accueillies étaient âgées de 18 à 20 ans et 16% de 50 ans ou plus.

Nationalité



45% des femmes accueillies en 2017 sont de nationalité belge.

En 2017, les femmes représentées dans le groupe « CEE » venaient d'Espagne (1), de France (2) et d'Italie (1).

Le groupe venant des pays du « Maghreb » était constitué de femmes de nationalité marocaine (8). Les nationalités des femmes du « reste de l'Afrique » étaient diverses : Congolaises (3), Guinéennes (3), Malienne (1), Camerounaise (2), Nigérienne (1), Béninoise (1), Gabonaise (1) et Rwandaise (1).

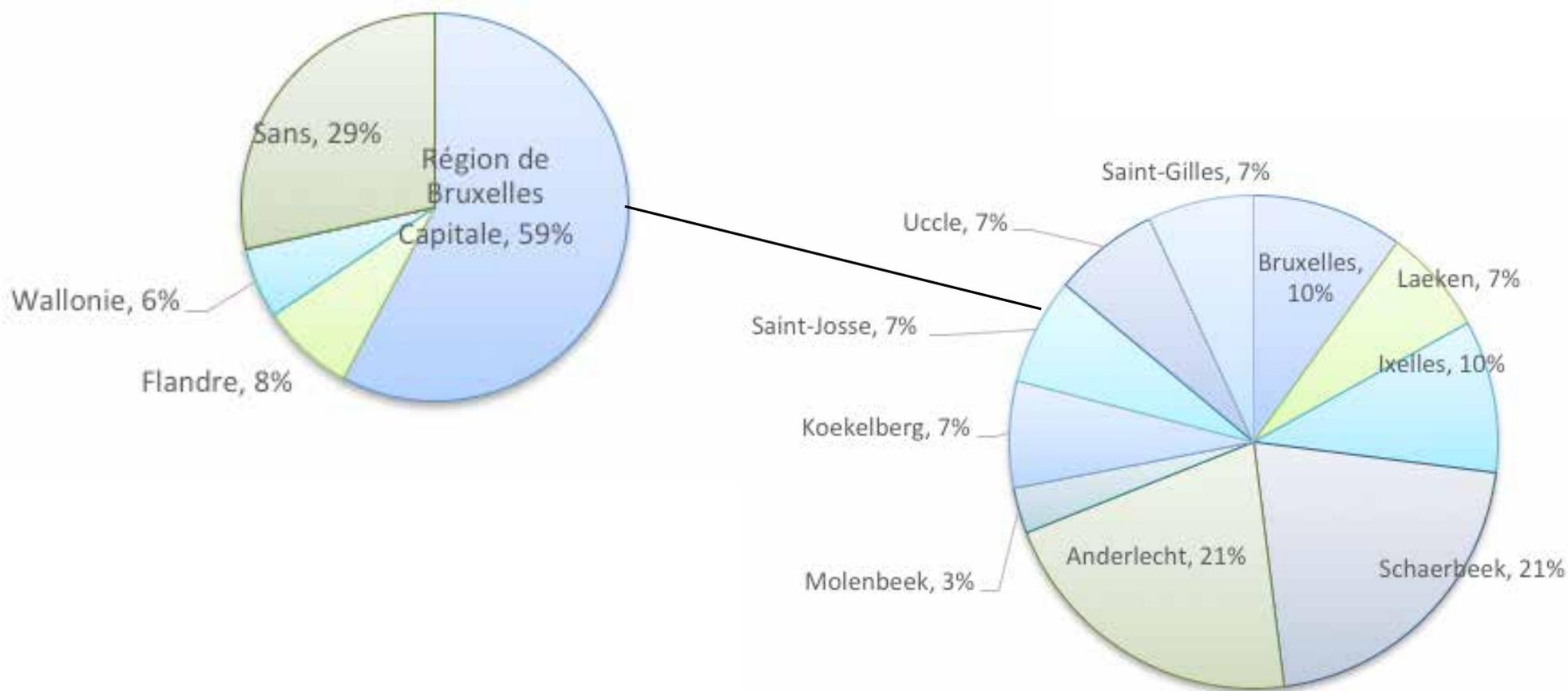
48.1% des femmes qui n'ont pas elles-mêmes la nationalité belge sont mères d'enfants avec la nationalité belge. 10 de ces femmes ont une carte de séjour sur base de regroupement familial (carte F) dont 4 sont confrontées à des violences conjugales.

Domicile

Près de 2/3 des femmes (59%) étaient domiciliées en région de Bruxelles-Capitale.

Le groupe « sans » domicile (29%) concerne 14 femmes radiées au moment de leur accueil.

Toutes ont bénéficié d'une adresse de référence. TALITA a en effet activé la procédure d'adresse de référence pour 9 femmes radiées lors de leur entrée dans la maison ou pendant leur séjour. 5 autres femmes bénéficiaient déjà d'une adresse de référence à leur arrivée (Anderlecht, Bruxelles, Saint-Gilles et Asse).



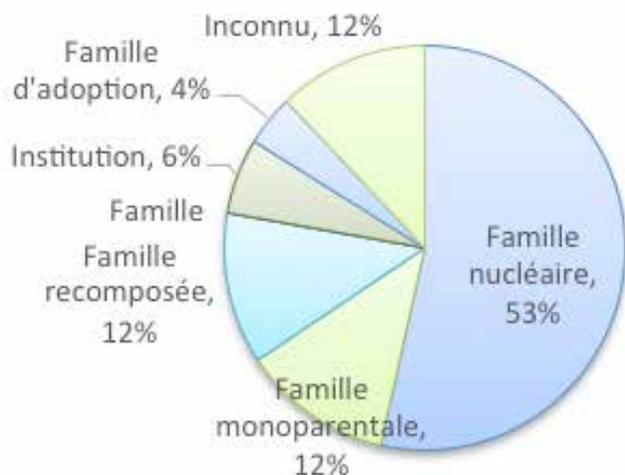
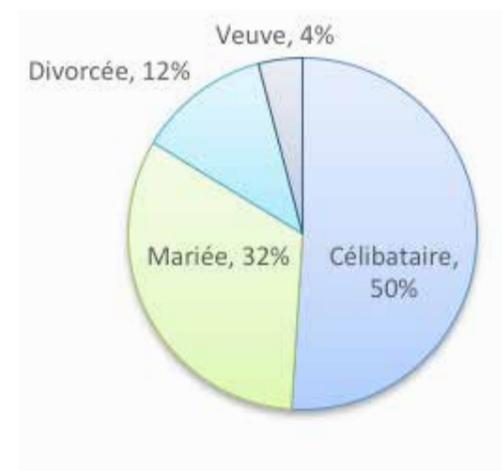
Etat civil

Ces statistiques tiennent compte de l'état civil officiel à l'arrivée et non pas de l'état de fait. Une femme peut donc, par exemple, être mariée mais séparée de fait, ou célibataire mais vivre en couple.

13 des 16 femmes mariées étaient confrontées à des problèmes conjugaux (dont 10 avec violences conjugales). Trois d'entre-elles étaient séparées de fait.

Des 25 femmes célibataires, 13 étaient accompagnées de leurs enfants.

4 des 6 femmes divorcées ont été accueillies à TALITA avec leurs enfants.

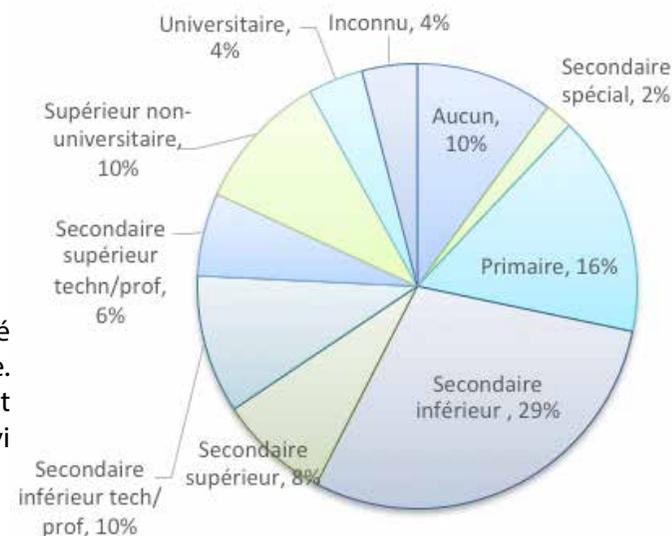


Enfance

Plus de la moitié des femmes accueillies ont eu l'expérience d'une famille dans laquelle les deux parents (biologiques) étaient présents.

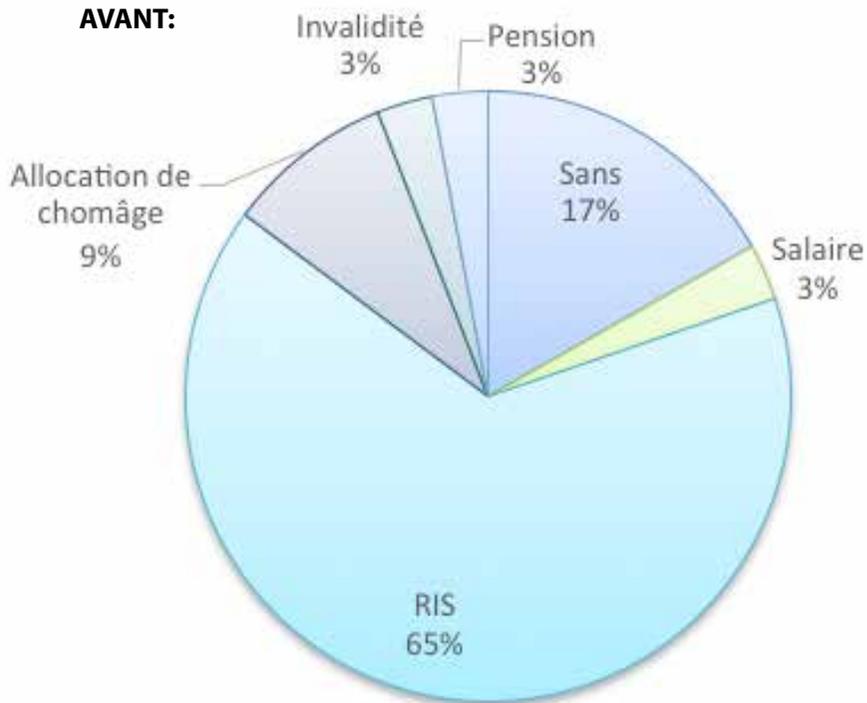
Niveau d'étude (Plus haut diplôme obtenu)

10% des femmes accueillies en 2017 n'ont bénéficié d'aucune scolarité. 16% ont uniquement bénéficié de l'enseignement primaire. 37% ont suivi l'enseignement général dont 8% jusqu'à la fin du secondaire. 16% ont bénéficié de l'enseignement professionnel ou technique (10% inférieur, 6% supérieur). 14% ont suivi un enseignement supérieur (10% non-universitaire, 4% universitaire). Une femme (2%) a suivi l'enseignement spécial. Pour 4% la scolarité est inconnue.

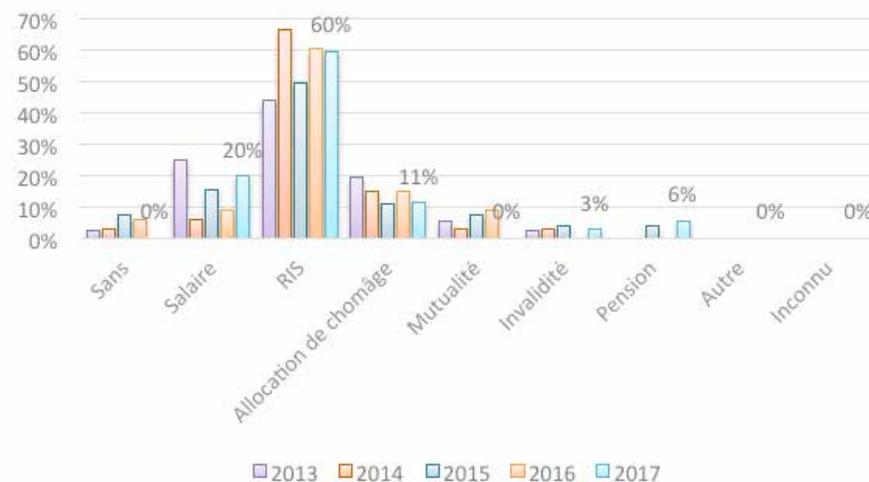
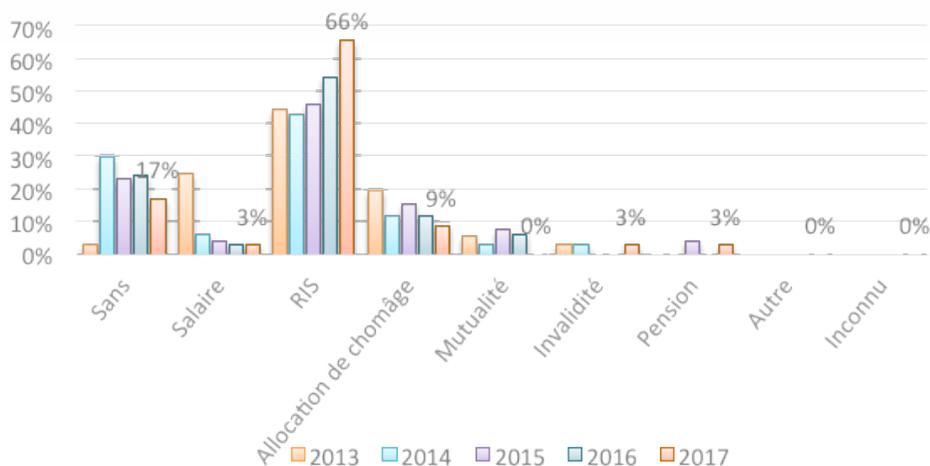
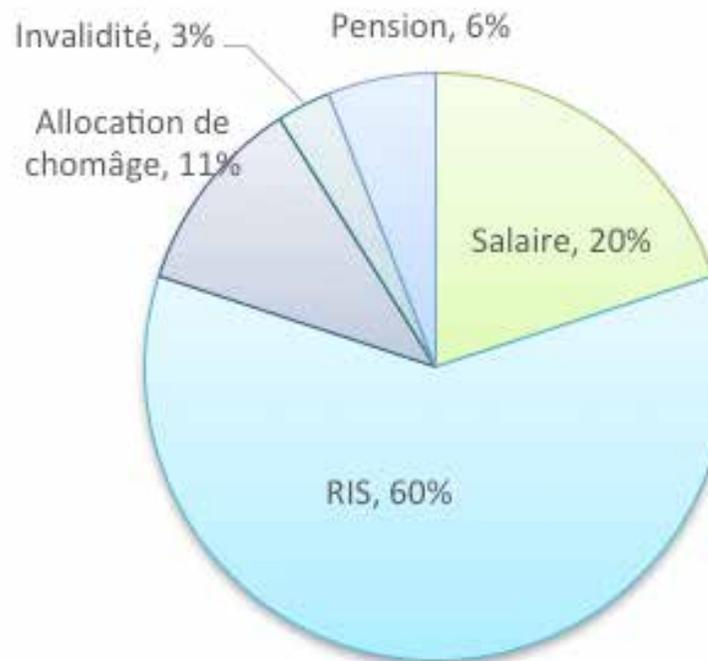


Revenus avant et après TALITA

AVANT:



APRÈS:



Les 14 femmes accueillies à TALITA avant le 31/12/2017 et toujours présentes au 01/01/2018 ne sont pas reprises dans ces statistiques.

Presque 1/5ième (17%) des femmes ne bénéficiait d'aucun revenu au moment de leur entrée à TALITA. Elles étaient à charge de leurs époux (2) ou de leurs parents (1). D'autres (3) avaient perdu leur droit à un revenu de remplacement (RIS ou chômage) pendant la période d'instabilité précédant leur séjour à TALITA. Ces six femmes bénéficiaient toutes d'un revenu à leur sortie de TALITA. Quatre ont obtenu le RIS (revenu d'intégration sociale) via le CPAS pendant leur séjour à TALITA. Une d'entre-elle a pu ré-accéder à ses allocations de chômage et une autre a décroché un emploi.

L'accompagnement au sein de la maison d'accueil joue un rôle crucial dans l'accès aux droits sociaux tels que l'acquisition d'un revenu d'intégration sociale ou une indemnité de chômage.

Celles qui bénéficiaient d'un revenu d'intégration sociale à leur arrivée à TALITA (23) ont soit gardé cette source de revenu (17), soit accédé à la pension (1), soit trouvé un travail (5).

Les femmes sont souvent aidées par le centre de jour Hobo dans leur recherche d'emploi. Cette année, elles ont conclu des contrats de travail dans le domaine du nettoyage, de l'inventaire et de la logistique.

Le montant moyen du revenu de notre public suffit à peine pour survivre. Évidemment, être en lien avec des services sociaux permet d'être informé sur les différentes possibilités qui existent afin de réduire certains frais (par exemple avec une carte médicale, l'aide sociale ou des bourses pour des frais scolaires et des frais d'inscriptions aux activités pour enfants, etc.). L'Article 27 (projet pour la promotion de la culture pour les personnes démunies) est souvent méconnu. Les loyers étant souvent tellement élevés et les revenus pour les besoins de base tellement limités, il est souvent question de gestion budgétaire sur base de « frais reportés » (le paiement des factures est reporté au mois suivant ou des plans de remboursements sont négociés) ou d'endettement.

Paiement frais d'hébergement:

Pour le paiement des frais d'hébergement, le CPAS est intervenu dans 75% des cas (37) avec un « réquisitoire de prise en charge ». 14% des femmes accueillies (7) intervenaient elles-mêmes dans le paiement total des frais d'hébergement. Pour 5 autres femmes (11%), le CPAS est intervenu, jusqu'à ce qu'elles

interviennent elles-mêmes dans leurs frais d'hébergement, avec leur salaire ou leur allocation de chômage ou de pension. Un recours contre le CPAS a été introduit pour une femme au tribunal du travail, la décision du juge était en faveur de la femme.

Une famille a été accueillie sans aucune intervention, Madame a finalement dû partir, sans aucune ressource financière.

Problématiques

Il n'est pas toujours évident de distinguer la problématique principale au vu des situations complexes et multi problématiques de la majorité des femmes accueillies.

Par exemple, une dame avec une déficience mentale se retrouve en maison d'accueil avec pour problématique principale un conflit familial. D'un point de vue statistique, cette femme sera comptée parmi les dames de la catégorie « conflit familial » alors qu'il sera avéré plus tard dans son séjour que la déficience de cette dame était la source des conflits au sein de sa famille, désassemblée et mal outillée pour la gestion de ce handicap au quotidien.

Il est d'ailleurs intéressant de comparer la principale problématique annoncée par les hébergées à leur arrivée et la principale problématique définie par les travailleurs de TALITA en fin de séjour.

Les problèmes matériels (33%) concernent des femmes qui ont perdu leur logement. Ces femmes sont des mamans avec enfants et femmes seules qui n'ont plus su payer leur loyer, ainsi que des personnes seules socialement et émotionnellement instables qui ne trouvent pas à temps l'aide et le soutien adapté. Pour 8 de ces 16 femmes, l'équipe de TALITA a défini, en fin de séjour, soit une problématique psychiatrique (trouble psychique), soit une problématique personnelle (état de fragilité passager ou parcours de vie chaotique).

Les problématiques conjugales (53%) concernent cette année entre autres 37% de situations avec violence.

Les situations de conflits familiaux (12%) concernent des conflits entre frère et sœur ou parents/beaux-parents et enfants vivants sous le même toit.

Les problématiques personnelles concernent des femmes qui sont soit en état de fragilité passager et exceptionnel dans un parcours de vie « classique » lié à un évènement précis (décès d'un proche, phase de vie...), soit qui présentent un parcours de vie chaotique, une fragilité liée à une instabilité mentale sans pour autant relever d'un suivi ou diagnostic psychiatrique. Même si à leur arrivée aucune des hébergées n'a reconnu cette fragilité, en fin de séjour, l'équipe de TALITA aura désigné pour 18,5% des femmes une problématique personnelle de ce type.

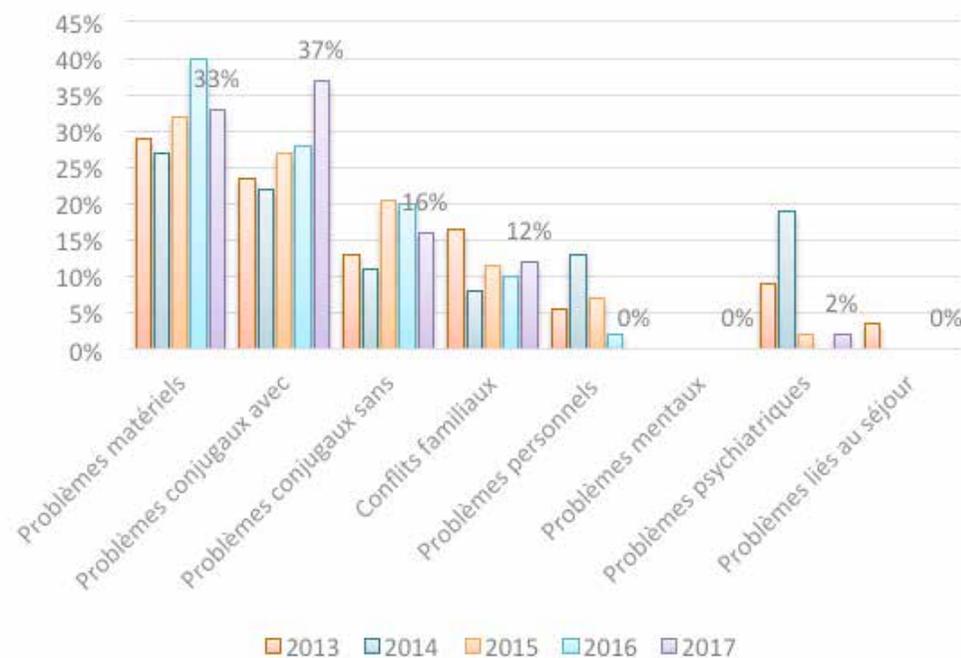
Les problèmes mentaux ont concerné, les dernières années, par exemple des personnes avec un handicap mental qui pendant longtemps ont pu vivre de manière autonome mais qui, suite à un nouvel évènement, rencontrent des difficultés liées à leurs limites. Cette année, TALITA a accueilli une femme présentant une déficience mentale. Cette dernière ne considérait pas cette déficience comme principale problématique et n'est donc pas reprise sous cette catégorie.

Les problématiques psychiatriques (2%) concernent des femmes présentant des troubles psychiques diagnostiqués et reconnus ou encore des femmes dépendantes à l'alcool, la drogue, aux médicaments ou à plusieurs types de substances. Une seule femme a avancé sa problématique dès son arrivée. Pourtant, TALITA a accueilli au cours de l'année 10 femmes pour lesquelles un diagnostic ou un suivi psychiatrique étaient en cours. L'équipe a également suspecté une problématique psychiatrique pour une autre femme. Enfin, deux de ces femmes présentant un diagnostic ou une suspicion psychiatrique étaient aussi dépendantes soit à l'alcool, soit aux médicaments.

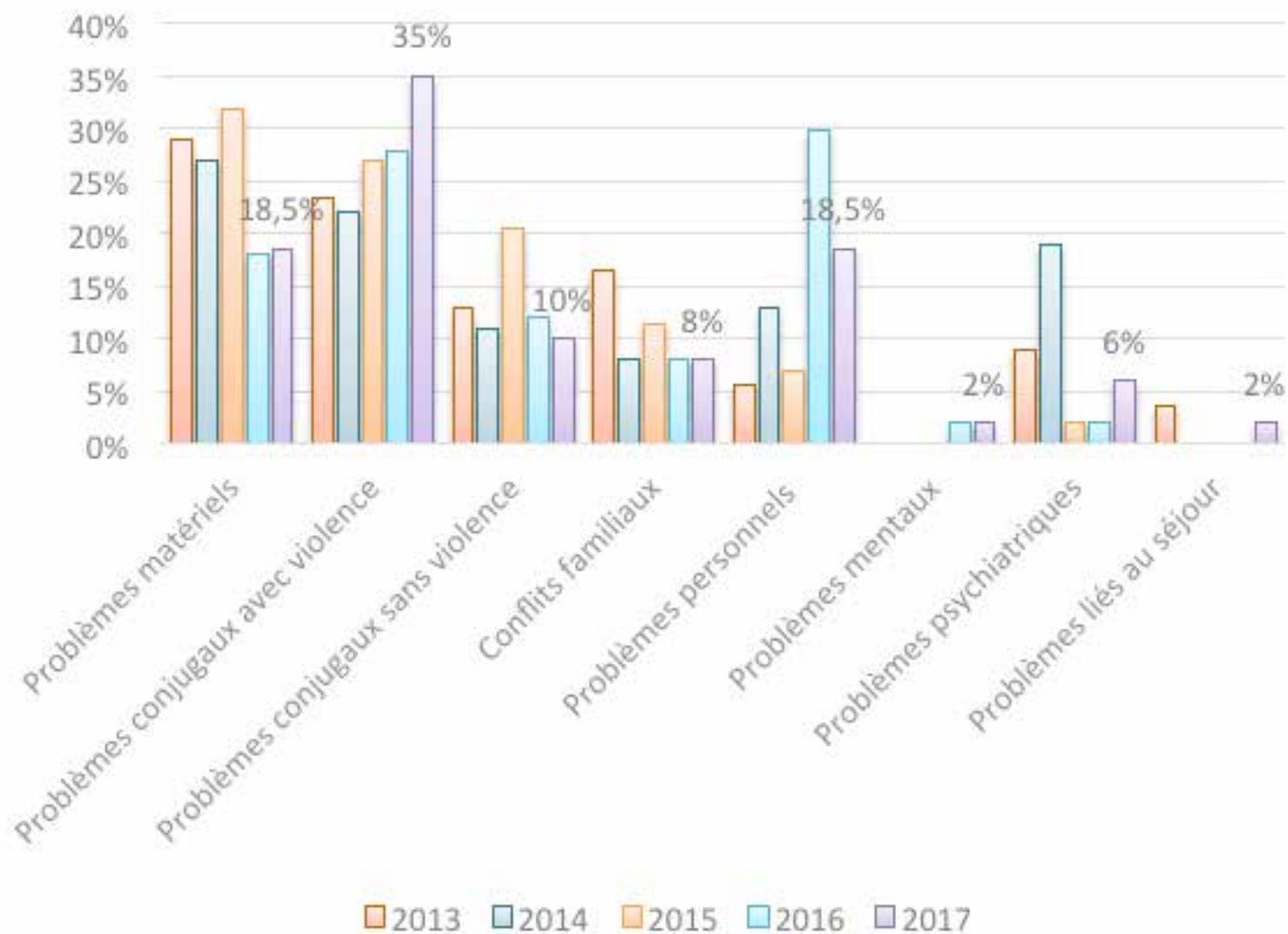
Les problématiques de permis de séjour ont surtout concerné, les années précédentes, les statuts précaires de familles européennes et des cas de traite des êtres humains. Cette année, l'équipe de TALITA a accueilli plusieurs femmes qui risquaient de perdre leur permis de séjour en Belgique. Toutefois, leur problématique principale étant conjugale (souvent avec violence), celles-ci ne sont pas reprises dans ces chiffres mais bien dans les chiffres « problématique conjugale ». L'équipe de TALITA a cependant accueilli une

femme pour laquelle était estimé que la problématique la plus importante, surtout au niveau de l'accompagnement psycho-social et au niveau des répercussions sociales, était liée au séjour (avant sa problématique conjugale).

Problématiques annoncées par les femmes à leur arrivée

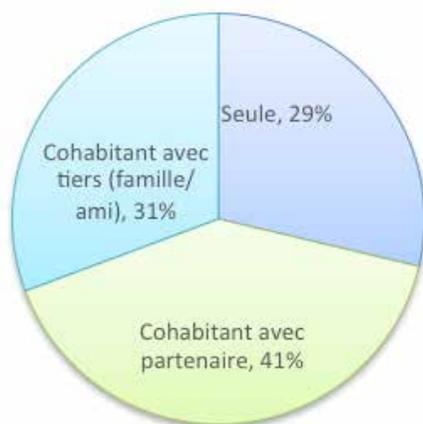


Problématiques constatées par l'équipe en cours de séjour :



Situation de vie avant la demande d'aide

Ces statistiques démontrent les différentes situations de vie dans lesquelles les femmes accueillies se trouvaient avant de faire leur demande dans le secteur de l'aide aux personnes sans-abri. Dans le cas où elles se trouvaient dans un autre centre d'accueil ou d'urgence avant TALITA, nous avons ici enregistré la situation dans laquelle elles se trouvaient avant d'être accueillies dans cet autre centre.

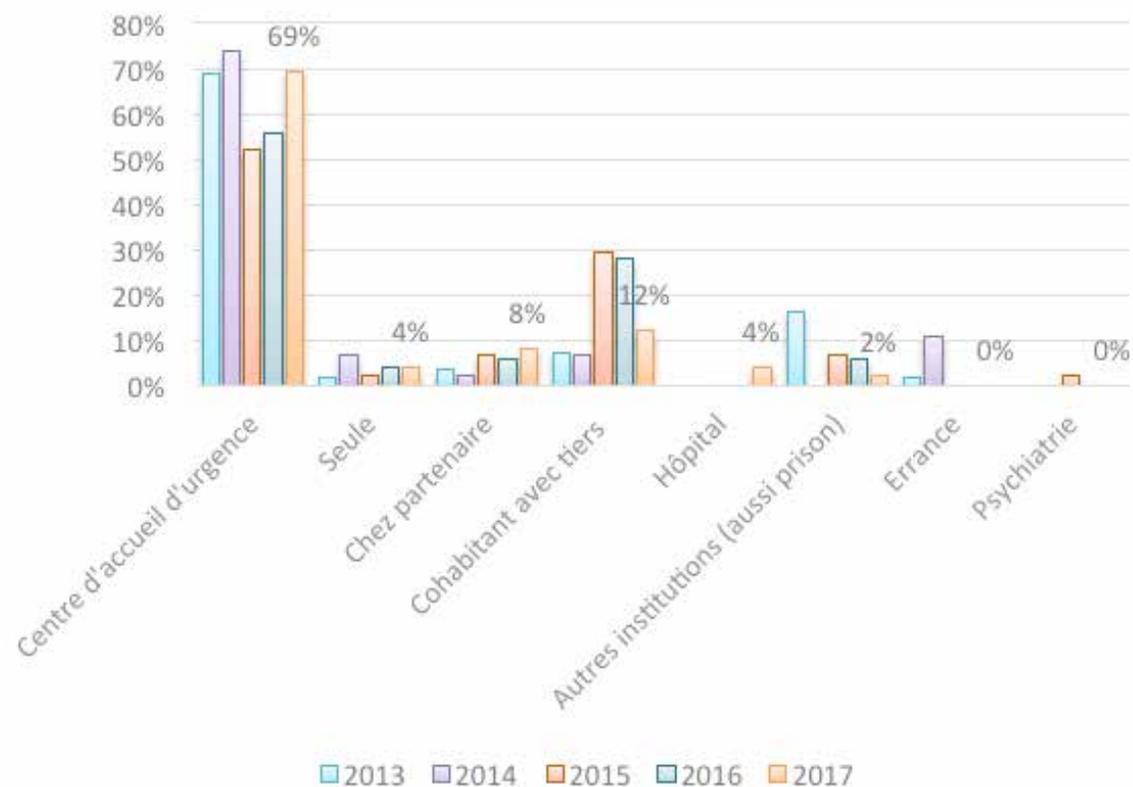


Neuf des quatorze femmes de la catégorie « seule » vivaient avec leur(s) enfant(s).

Douze des vingt femmes « cohabitant avec un partenaire » habitaient avec leurs époux. Six habitaient avec leur partenaire mais gardaient le statut de « célibataire ». Deux d'entre-elles étaient divorcées mais continuaient à vivre sous le même toit.

Quinze autres femmes habitaient « avec un tiers » (dont neuf avec famille (enfants, sœur ou frère, parents, grands-parents) et six avec des amis).

Lieu de vie (juste avant l'accueil à TALITA)

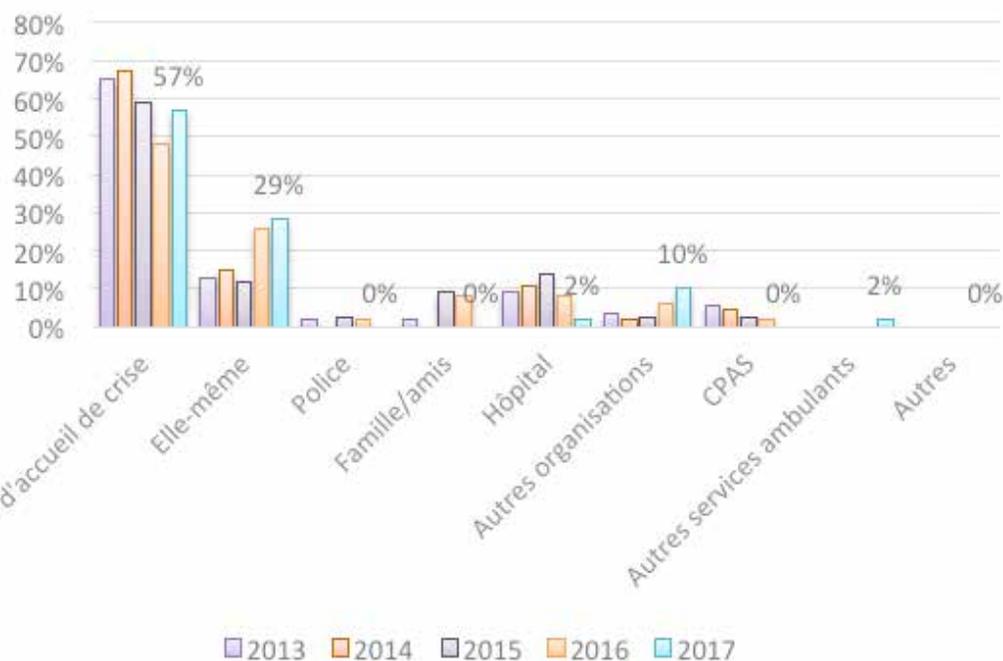


Orientations

Plus de la moitié des femmes accueillies (57%) ont été réorientées à TALITA par un centre d'hébergement d'urgence (comme Ariane ou les centres de crise de Halle ou le SAMU Social). La plupart y ont séjourné avant d'être hébergées à TALITA.

C'est de cette façon que fonctionnent les centres d'urgence en tant que relais dans une situation qui nécessite à la fois un accueil immédiat de courte durée mais également la possibilité de travailler structurellement à plus long terme.

Les femmes qui ont elles-mêmes formulé leur demande (par téléphone) séjournaient seules (2), chez leur partenaire (2), chez des tiers (5), à l'hôpital (1), en maison maternelle (1) ou en centre d'accueil d'urgence (3) avant leur accueil à TALITA.



Autres séjours en maison d'accueil

14% des femmes ont connu d'autres maisons d'accueil ou centres d'hébergement d'urgence avant le séjour en cours dans le secteur sans-abri.

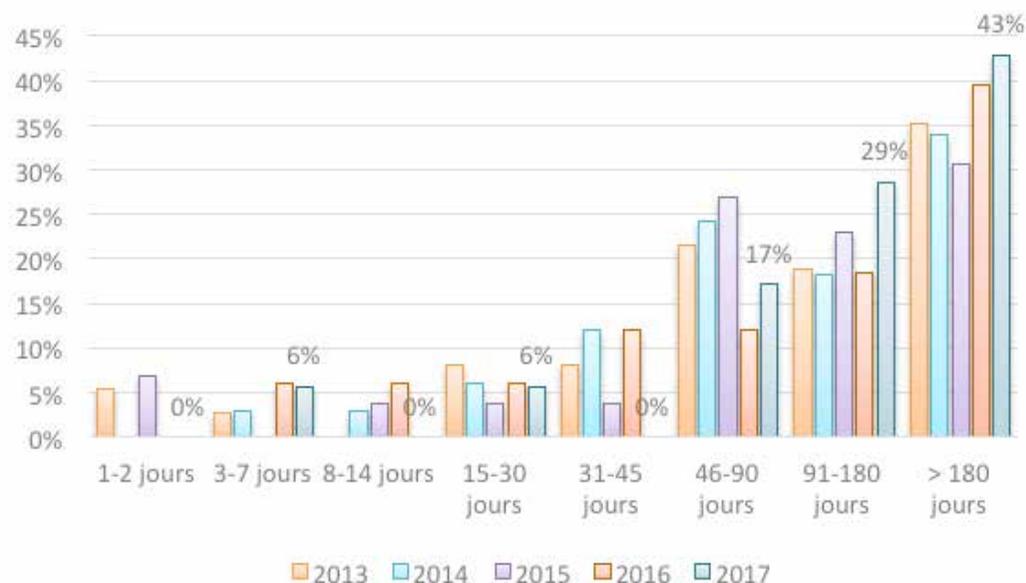
Une d'entre-elles a séjourné pour la deuxième fois à TALITA. Cette femme présentait une problématique psychiatrique. D'anciennes hébergées se

retrouvant dans la nécessité sont ré-accueillies à TALITA afin de continuer sur des pistes déjà travaillées dans le passé.

Durée de séjour

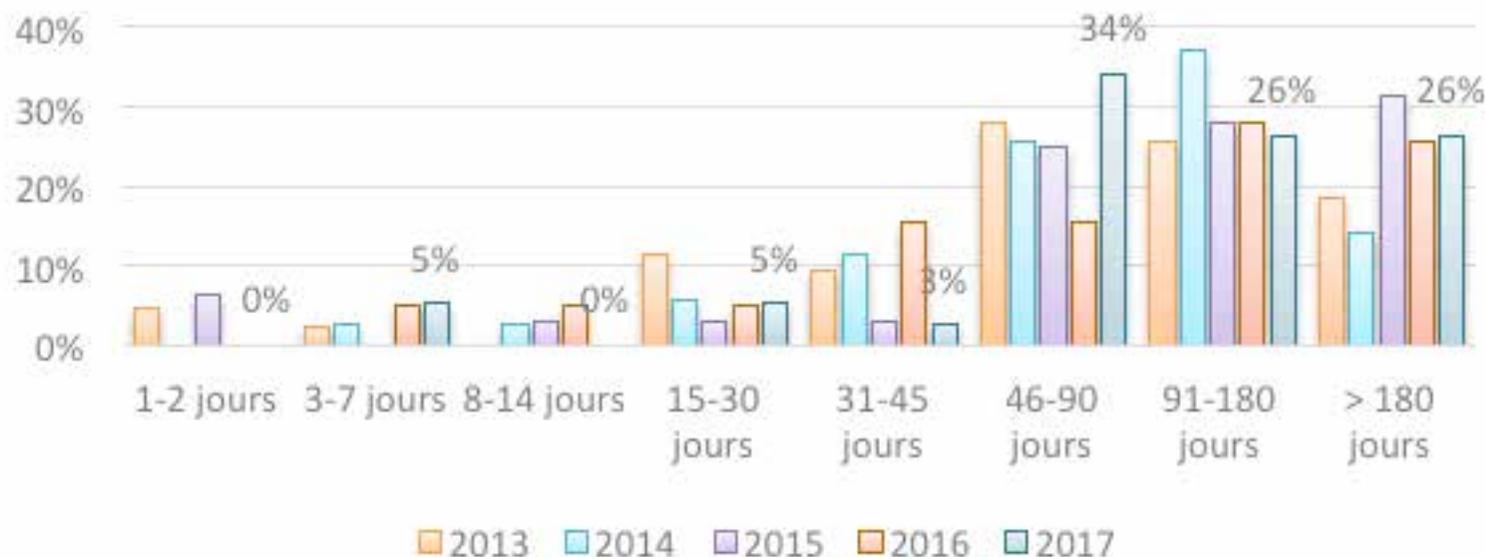
Durée de séjour totale

Le premier tableau indique la durée totale du séjour des hébergées au sein de TALITA (accueil communautaire éventuellement suivi de l'accueil différencié ou accueil différencié seul).



Les 14 femmes accueillies à TALITA avant le 31/12/2017 et toujours présentes au 01/01/2018 ne sont pas reprises dans ces statistiques.

Durée de séjour: accueil communautaire



Les 11 femmes adultes accueillies avant le 31 décembre 2017 et qui séjournent toujours dans l'accueil communautaire de TALITA au 1er janvier 2018, ne sont pas reprises dans ces données.

Les longs séjours sont principalement liés à la difficulté de trouver un logement décent à prix abordable.

Une partie croissante des hébergées arrive à TALITA dans un état fragilisé au niveau social et relationnel. Ces femmes nécessitent une guidance intensive et un soutien important pendant leur séjour et souvent après également. Les chiffres de ce rapport ne concernent que les femmes accueillies dans la maison d'accueil mais pourtant, de plus en plus d'anciennes hébergées nécessitent et sollicitent l'aide de TALITA dans les 4 mois qui suivent leur séjour.

Le casse-tête administratif et l'organisation pratique (et matérielle) nécessitent une certaine coordination. Nous demandons que cette phase post-hébergement, réel travail de maintien et de prévention, soit reconnue et subsidiée.

Nous constatons que les problématiques conjugales et les conflits familiaux induisent souvent des durées de séjour plus longues, notamment suite aux traumatismes développés au cours de longues années de violence ou suite à une longue dépendance à un compagnon ou un membre de la famille et l'obligation de devoir apprendre à faire les choses de manière autonome. N'oublions pas les conséquences sur le bien-être des enfants, non seulement résultant de ces conflits familiaux mais également des changements induits suite au départ du domicile.

Les séjours plus courts sont, quant à eux, plutôt liés à des personnes aux vies plus déstructurées, présentant, par exemple, des problématiques de dépendance ou autres problématiques psychiatriques. Nous souhaitons ici souligner l'importance des collaborations avec d'autres secteurs (santé mentale et handicap).

Suivi extérieur

31 femmes (63%) bénéficient d'un accompagnement supplémentaire externe avec lequel nous nous concertons au bénéfice de la femme/famille. Ceci concerne des services d'aide aux victimes, des services de médiation de dettes, des services d'aide à la jeunesse, des services de santé mentale, des centres de jours (Hobo, plus spécifiquement dans la recherche de formations/travail), service de soutien aux réfugiés ou encore des écoles.

Formation

14 des 49 femmes accueillies (28,5%) ont soit poursuivi (2) leurs études (année préparatoire en soins infirmiers) ou formation (employée administrative), soit commencé (12) une formation en langue (français et néerlandais), jury central, remise à niveau de français ou encore horeca pendant leur séjour à TALITA en 2017.

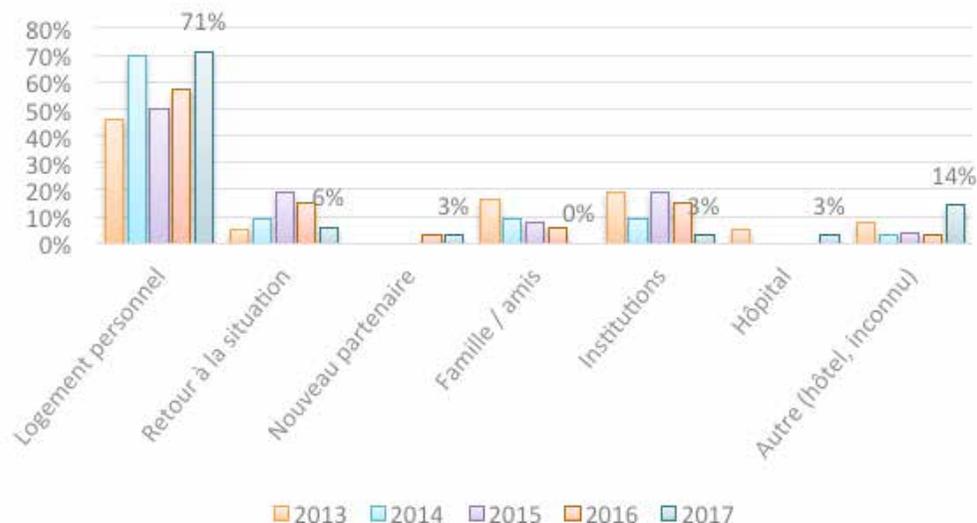
Destination après le séjour à TALITA

71% des femmes accueillies habitent dans leur logement personnel après leur séjour à TALITA. 16 de ces 25 femmes qui ont quitté TALITA pour un logement ont réussi à trouver un logement via une agence immobilière sociale (15) ou ont intégré un logement social (1).

6% sont retournées à leur situation initiale : une retourne au domicile conjugal et l'autre dans son pays d'origine.

3% ont quitté TALITA pour d'autres institutions du secteur sans-abri (réorientation d'une femme vers une autre maison d'accueil pour femmes, plus adaptée à son état de santé).

La catégorie « autres » (14%) comprend 4 femmes qui ont quitté TALITA pour rejoindre le domicile maternel, un logement supervisé spécialisé en santé mentale et un logement de transit d'un CPAS en Flandres. Une dernière femme, présentant une problématique psychiatrique importante, a quitté TALITA et est depuis en situation d'errance, entre d'autres institutions du secteur sans-abri (centres d'urgence) et son réseau familial.



DONNEES SUR LES ENFANTS ACCUEILLIS

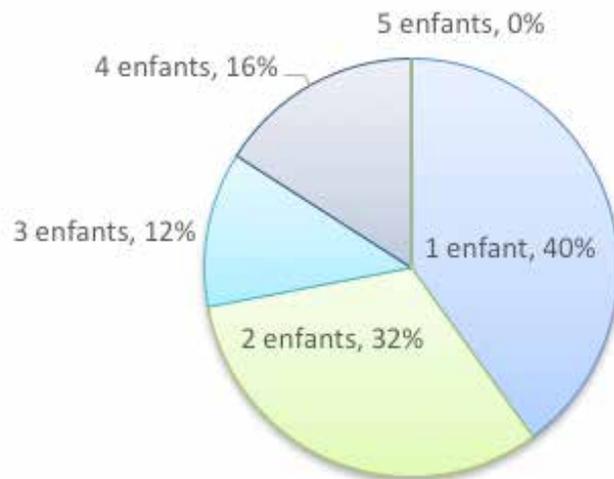
Des 50 enfants accueillis à TALITA, 13 avaient encore des contacts avec leur père.

Des entretiens de sensibilisation au sein de TALITA ont permis à 18 enfants de reprendre contact avec leurs pères.

15 enfants n'avaient pas du tout de contacts avec leurs papas. Les possibilités et l'intérêt de le faire ont néanmoins été discutés.

Les papas de 4 enfants étaient décédés.

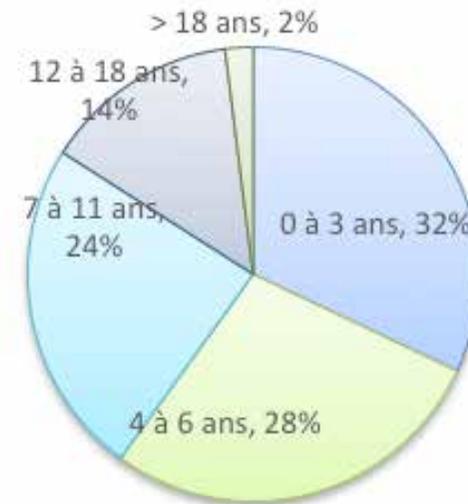
Composition des familles accueillies



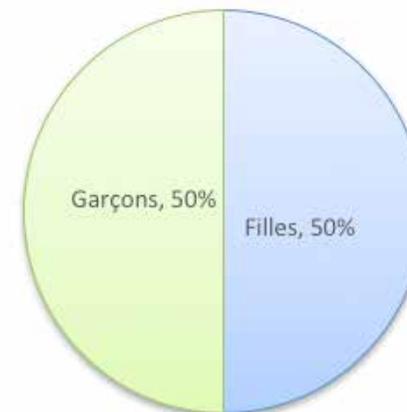
Ces chiffres sont directement liés aux disponibilités des chambres à TALITA.

Nous offrons en effet 1 chambre pour les grandes familles (maman + 5 enfants maximum), 4 chambres pour familles avec 1 à 2 enfants et 6 chambres pour femmes seules.

Âge des enfants accueillis



Sexe des enfants accueillis





TALITA en quelques projets

28 Projet parent-enfant
30 Espace parole
33 Annexe

PROJET PARENT-ENFANT

Le bien-être des enfants et de leur famille est le noyau central de notre accompagnement. Nous partons du principe de la valorisation des ressources et des compétences des parents pour assurer l'épanouissement et l'éducation de leurs enfants.

Offrir un cadre d'accueil en soutien aux familles est fondamental. Cela peut se traduire par les rituels du quotidien comme stimuler l'enfant à prendre le petit-déjeuner chaque jour ou sensibiliser la maman au besoin de l'enfant à jouer et avoir des loisirs. Ces fondements contribuent à son éveil, à son développement et à son bien-être.

L'aménagement de l'accueil de l'enfant se définit également par l'offre de temps et d'espace : un lieu d'écoute, d'expression, d'échange avec les travailleurs et avec ses pairs ou tout simplement un lieu pour se poser.

Notre travail est en constante évolution selon le profil des familles et au gré des besoins qui se présentent au quotidien. Au fil des années, ils nous stimulent à renforcer et à développer nos approches éducatives : l'entretien individuel, la permanence du mercredi après-midi, la réunion d'enfants, la réunion des mamans, les sorties pédagogiques et de détente, etc.

Nous tenons compte de la problématique individuelle et familiale et de ses impacts sur le bien-être de l'enfant : séparation des parents, surendettement familial, instabilité et errance institutionnelles, problématiques liées à la « parentification » de certains jeunes enfants, enfant témoin et/ou victime de violences conjugales. Puis, en collaboration avec les parents, nous effectuons un état de lieu des situations et définissons si nécessaire un plan d'accompagnement.

La mobilisation des deux parents, dans la mesure du possible, est un pilier sans équivoque dans l'apaisement des angoisses et des questionnements des enfants dans le contexte de la séparation. C'est pourquoi il est primordial d'impliquer le papa dans le processus adapté, vu la relation parfois encore conflic-

tuelle entre les parents.



Enfants : divorce, séparation

La venue en maison d'accueil est un bouleversement. Si à cela s'ajoute la séparation ou le divorce, la perte de repères est d'autant plus importante. Le contexte nous amène à agir de façon proactive pour le besoin et l'intérêt de l'enfant. Ainsi, notre objectif est de soutenir le besoin de l'enfant à s'adapter à son nouvel environnement et à préserver le lien avec ses deux parents.

Le séjour de l'enfant en maison d'accueil est régi par un processus spécifique. Lors de l'arrivée de la famille, l'enfant est pris à part en tant que personne avec

des besoins et des demandes spécifiques.

Un référent famille fait le tour de la maison avec seulement les enfants pour faire connaissance et se familiariser avec l'environnement.

Une réunion mensuelle est organisée. Nous évoquons, d'une part, le cadre de la maison d'accueil. Nous recueillons l'idée que les enfants se font de la maison d'accueil, leurs attentes et leurs craintes. D'autre part, des thèmes liés au divorce, la famille, l'absence du papa, les émotions, le départ de la maison d'accueil, etc. sont abordés.

Avec l'accord de la maman, un entretien individuel peut être organisé si l'équipe et /ou la maman en évalue la nécessité.

L'enfant doit affronter une double rupture, celle de ses parents et de son environnement de vie. Le rôle de l'équipe est de sensibiliser les parents à ces changements et leurs impacts sur le bien-être et le développement de l'enfant. Les parents sont parfois tellement pris dans la douleur de la séparation qu'ils ne s'imaginent pas (encore) ce que leurs enfants peuvent vivre.

Notre travail est d'aider les familles (y compris les papas) à passer le cap de la souffrance vers l'acceptation puis éventuellement entamer le processus du deuil de la relation selon le rythme de chacun.

Dans un premier temps, nous recevons les mamans en entretiens individuels pour déposer, décortiquer et comprendre ensemble de ce qui se joue afin d'établir les priorités et définir les stratégies d'intervention. Nous mettons en lumière les besoins de l'enfant et son droit d'avoir contact avec ses deux parents. Nous travaillons à ce que la maman puisse faire un cheminement pour séparer la place du compagnon et celle de père. Cette vision est aussi débattue dans les échanges lors des réunions des mamans, se déroulant 5 fois par an. De plus, lors ces réunions, nous évoquons l'impact de la séparation sur les enfants, comment leur en parler et comment chaque parent avec leurs compétences respectives puissent aider au mieux leurs enfants.

Dans un deuxième temps, notre but est d'établir dans un court délai le contact téléphonique avec le papa et si besoin de le recevoir en entretien pour lui expliquer le cadre de la maison d'accueil et le projet pédagogique de TALITA autour du travail avec les familles. Nous défendons cette approche car nos expériences nous démontrent le bien-fondé de la démarche qui contribue à l'équilibre et l'épanouissement de l'enfant. Ce même processus contribue largement à l'apaisement de certains conflits entre les deux parents.

En cas de violence conjugale, notre action se limite dans un premier temps à un le contact téléphonique. Puis, des entretiens peuvent être organisés dans un espace neutre principalement en dehors de TALITA. En parallèle, nous informons la maman de la nécessité de réfléchir aux visites du papa et surtout de les officialiser pour maintenir le lien enfants/papa. Il lui est ainsi aussi recommandé de signaler à la police la présence de la famille à TALITA et d'introduire dans le plus bref délai la demande des mesures urgentes et provisoires au Tribunal de la Famille.

À TALITA, les enfants victimes ou témoins de violences intrafamiliales sont reçus en entretien individuel. Lors de ces entretiens, nous déterminons avec l'enfant « sa carte de forces » : les personnes sur lesquelles l'enfant peut se tourner en cas de problème. En cas de retour au domicile familial, nous réfléchissons avec l'enfant quelles sont les stratégies qu'il peut appliquer pour se protéger : quel est le numéro de la police, où est ce que je peux me cacher, qui peut m'écouter ?

ESPACE PAROLE



Elle, seule ou accompagnée de ses enfants, vient d'arriver à TALITA. La voilà membre d'une vie en communauté composée de femmes et d'enfants. C'est le début d'une expérience pleine d'émotions et chargée de nombreuses questions concernant le présent et l'avenir.

L'Espace Parole de TALITA est l'occasion de partager des émotions, des idées et des questions liées à cette vie de groupe, mais également des informations concernant différents domaines de vie (santé, finances, relations, bien-être, société, politique, logement, ...).

Cette réunion pourrait se définir de diverses façons parce que chacune de ces animations se vit d'une manière unique et personnelle par les personnes qui y participent.

La définir serait la limiter, or la créativité n'a pas de limites. Cependant, nous voudrions vous présenter en quelques mots ce projet existant depuis 2004 au sein de notre maison d'accueil.

Echange

Le but de cette réunion vise à échanger une opinion, un ressenti, une question et/ou une information quant à un sujet déterminé par le groupe de femmes et/ou les travailleurs sociaux de TALITA. L'importance est de prendre la parole et d'être à l'écoute de ce que les autres personnes sont prêtes à partager.

Soirée

À raison d'une fois par mois, après le repas et la vaisselle, lorsque les plus petits sont au lit, c'est le moment de se rencontrer au living pour l'Espace Parole. À la chaleur de quelques bougies et au goût d'une douceur au chocolat, les résidentes de TALITA discutent de leur parcours et leurs expériences en lien avec le thème proposé.

Participation

Chaque résidente est invitée à participer à cette soirée, où les travailleurs sociaux et/ou autres intervenants sont présents pour échanger quant au thème annoncé.

Action

Chacun est maître de ses choix. La parole peut précéder l'action, l'action peut précéder la parole. La réflexion de cette parole peut influencer positivement nos choix, notre avenir. Les idées, les informations et le partage de ressentis peuvent nous préparer à l'action et nous armer d'outils. En partageant des idées, nous développons des pensées. Les personnes sont les artisans de leur vie!

Communication

Chaque personne a une trajectoire de vie et chaque personne joue un rôle dans la société. Chaque personne a un regard sur tout ceci. Pourquoi ne pas mettre des mots là-dessus? Recherche logement, alimentation saine, communication non violente, vivre à TALITA, émotions, bien-être, théâtre-thérapie, auto-défense; ce sont des exemples de thèmes ayant été traités en groupe avec le soutien de divers intervenants extérieurs, tel que : L'asbl Bravvo, Samenlevingsopbouw, Docteur Dominique Daniel (SMES), AIS Habitat et Rénovation, Asbl Garance, Nathalie Wegnez (comédienne).

Espace

Un Espace, un espace particulier, un espace commun, un espace de convivialité, où la Parole est spontanée, libre et singulière. L'Espace Parole est un moment de concertation entre les travailleurs sociaux et les femmes résidant à TALITA. Les résidentes partagent leurs savoirs et émotions liés à leur séjour. D'une part, l'équipe sociale est à l'écoute de la manière dont le groupe vit cette cohabitation si particulière. D'autre part, les femmes reçoivent des informations de la part des travailleurs sociaux. Le quotidien à TALITA est discuté afin que chacun puisse être considéré et valorisé dans son rôle.

Parole

Il n'est pas évident de prendre la parole en groupe. C'est pourquoi l'Espace Parole encourage les femmes à s'exprimer, en les valorisant et en les respectant dans leur opinion et dans leur rythme. C'est un moyen de sensibiliser au droit d'expression, et au droit au silence.

Animation

Un travailleur social fixe anime la réunion en donnant l'occasion à chacun de pouvoir exprimer son point de vue. Il participe au débat et est garant du maintien d'une atmosphère respectueuse et conviviale.

Rompres la routine

Sortir de la routine liée aux diverses démarches socio-administratives. Souffler, prendre le temps de partager une soirée, s'offrir l'opportunité d'entendre et partager d'autres idées. Simplement se sentir reconnue dans son discours. Savoir que cette soirée vous est dédiée.

Ouverture

L'Espace Parole est un moment d'ouverture de soi-même, vers le groupe et vers la société. C'est pourquoi nous nous accordons sur les points suivants :

- Respecter la parole de chacun,
- Ne pas interrompre,
- Parler en « je » plutôt qu'en « tu »,
- Ce qui est dit en groupe reste dans le groupe.

Langage

Différents médias sont utilisés pour communiquer :

- Le langage verbal,
- Le langage corporel,
- Le langage écrit,
- Le langage par une illustration,
- Le langage par un autre outil. Finalement, l'être humain s'arrange pour trouver un moyen de communiquer et d'entrer en interaction avec les autres.

Entraide

L'entraide est bien présente à TALITA. La vie en communauté n'est pas toujours facile mais le système de solidarité reconnaît les compétences, les qualités et les vertus de chacune des femmes. Lors de l'Espace Parole, nous soulignons leurs qualités et leurs ressources en prenant en compte les limites et obstacles rencontrés.

Depuis 2015, les Ministres Céline Fremault et Pascal Smet élaborent une nouvelle ordonnance pour une politique régionale relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri. L'objectif poursuivi par cette ordonnance est une meilleure coordination des différents services pour les personnes sans abri, tant du point de vue des services d'urgence que des services d'insertion ainsi qu'un suivi central des parcours des personnes sans abri qui font appel à ces services.

Il est intéressant que cette ordonnance se base sur la typologie européenne de l'exclusion liée au logement (Ethos) pour la définition des personnes sans-abri ; et que des services (comme les centres de jour et Housing First) et des soutiens (comme le post-hébergement) puissent désormais être reconnus et subsidiés structurellement.

Pour la coordination centrale et l'orientation des personnes sans-abri vers les services les plus adaptés une institution régionale, Bruss'Help, est créée (asbl de droit public). La mission de Bruss'Help n'est pas seulement d'organiser une collaboration plus efficace entre l'aide d'urgence et les services d'insertion mais également de faciliter l'accès aux droits sociaux. Bruss'Help ne garantit donc pas seulement l'orientation vers le service ou l'organisation appropriée mais aussi vers le CPAS compétent. L'outil qui a été développé pour se faire, est le dossier social électronique partagé.

Concrètement, l'ordonnance impose à chaque service reconnu, quel que soit le type de service (donc également à l'accueil inconditionnel de jour ou de nuit à bas seuil), la création d'un dossier social pour chaque usager, dont les données pourront être

partagées avec tous les autres services auxquels l'utilisateur fera appel. Ces e-dossiers individuels seront gérés de manière centralisée par Bruss'Help pour le suivi des parcours des personnes sans-abri (quelles données sont partagées et avec qui, et quelles étapes démarches sont entreprises ?) et l'orientation (sur base des places disponibles). Bruss'Help est également chargé de recherches sur la problématique du sans-abrisme sur base de données statistiques. Par ce biais, les Ministres souhaitent donner un 'visage' aux personnes sans-abri recourant à l'aide bruxelloise aux personnes sans-abri et préserver 'leurs droits'. Mais qu'en est-il des personnes sans-abri sans statut de séjour légal ou avec statut précaire ou des citoyens de l'UE qui n'ont pas accès à la sécurité sociale belge ?

TALITA, tout comme de nombreuses institutions du secteur sans-abri, est réticent face à cet outil. Travailler avec des personnes sans abri requiert une approche sur mesure qui a, avant tout, comme objectif de construire une relation de confiance dans un paysage administratif particulièrement complexe et qui mène de plus en plus souvent au non-recours aux droits sociaux et à une plus grande précarisation encore de la situation. Afin de clarifier notre position, nous apportons ci-dessous quelques situations concrètes.

Notre intervention a toujours été axée sur l'accompagnement de nos usagers dans l'ouverture de leurs droits et obligations et sur le renforcement de leur intégration dans la société et ce de toutes les manières possibles. Cela passe principalement par l'investissement de temps dans l'écoute des besoins des personnes qui se sentent/sont souvent exclues sur de nombreux plans. Nous créons pas à pas le lien

avec des services qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils évitent en raison de leur seuil trop élevé ou à cause d'expériences négatives. En prenant le temps de peser les avantages et les désavantages, nous allons ensemble ouvrir des droits qui paraissent jusqu'alors inaccessible.

Un dossier social électronique partagé éloigne le travailleur social et le demandeur d'aide. Le risque existe que les travailleurs sociaux vont (ou doivent) se baser sur les informations partagées pour apporter des solutions standardisées. C'est le principal danger d'une porte d'accès centrale et de l'orientation comme mentionné dans les missions de Bruss'Help.

Un dossier décrivant la situation de l'utilisateur et les démarches entreprises est, aujourd'hui déjà, un instrument de travail important pour la plupart des organisations. Certains services préfèrent un dossier papier (afin de rédiger, avec l'utilisateur, des plans d'aide concrets et adaptés). D'autres services optent pour un dossier électronique (principalement pour faciliter la communication interne entre les travailleurs sociaux au sein de l'équipe).

Un dossier social supplémentaire augmente la charge de travail des travailleurs sociaux, du temps qui ne peut pas être investi pour le demandeur d'aide. Nous ignorons dans quelle mesure ce système central imposé s'inscrit dans le fonctionnement journalier, les méthodes de travail et les contacts individuels avec les usagers.

Pour les recherches sur base de données statistiques, le secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri dispose, avec le « Recueil

central », déjà depuis dix ans d'un outil anonymisé développé en étroite collaboration avec les maisons d'accueil, les centres d'accueil d'urgence et les fédérations du secteur. Des données sont ainsi collectées auprès des centres bruxellois d'hébergement pour personnes sans abri, qui sont reconnus par la COCOM, la COCOF et la Communauté Flamande. L'enregistrement centralisé fournit des informations sur les caractéristiques des personnes sans abri accueillies et quelques caractéristiques sociodémographiques de ce groupe-cible. Cela permet d'objectiver certaines réalités de terrain et de contribuer à la recherche de solutions structurelles adaptées .

Le système d'enregistrement central actuel fait partie des missions de la Strada et a été développé en collaboration avec le secteur, ce qui a un impact positif sur la qualité de l'enregistrement et des données. De plus, la nouvelle ordonnance permet d'élargir le système existant aux données des organisations qui n'étaient jusqu'ici pas reconnues par la COCOM, comme le Samusocial par exemple.

Le développement d'un nouveau système implique de repartir de 0. Des accords doivent être conclus avec la COCOF et la Communauté Flamande afin que les données des services COCOF et du CAW Brussel fassent partie de ce fichier centralisé. Un nouveau groupe de travail comprenant des responsables et des experts du secteur doit être mis en place afin de refaire le travail (d'il y a 10 ans) avec le CIRB. Il n'est fait aucune mention d'une estimation des coûts de développement de ce système (informaticiens, expertise du secteur) et de son installation (serveurs, ordinateurs), du rôle du CIRB, du suivi et de l'appui des informaticiens, de l'évaluation et du pilotage par

le secteur et le politique. Il est évident qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et qui demande un apport financier important des Ministres compétents.

La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS), le réseau électronique du secteur social (public) pour la collecte de données relatives à la pension, aux congés, au crédit-temps et à l'interruption de carrière, au handicap et à l'invalidité, à la santé, à la famille, à l'aide et aux CPAS, à l'emploi et au chômage, à l'incapacité de travail et aux maladies professionnelles, a été créé en 1990 afin de partager les informations concernant les assurés sociaux et les employeurs de manière « sécurisée ». « L'objectif recherché était une simplification administrative de la sécurité sociale tout en respectant la vie privée ». Nous constatons qu'après 28 ans ce réseau électronique ne parvient toujours pas à ouvrir des droits pour les bénéficiaires. De plus l'outil est ressenti comme un système de contrôle servant principalement à éviter les doubles demandes envers la sécurité sociale. La simplification administrative n'a pas non plus été concrétisée. Une personne faisant une demande auprès d'un CPAS doit toujours entrer les documents suivants (en version papier) : composition de ménage, preuve de revenus (allocation de chômage, allocations pour handicapés, pension alimentaire, allocations familiales,...), vignettes de mutuelle, etc. Alors que le CPAS a besoin des versions papiers de ces documents pour contrôler les données enregistrées dans la BCSS. Le contrôle prime donc sur la simplification administrative.

Le secteur n'est par conséquent pas convaincu de l'impact d'un réseau électronique sur le

renforcement de l'accès aux droits sociaux. Ils sont quotidiennement confrontés à des personnes qui sont perdues dans le labyrinthe administratif (et digital) et exclues de leurs droits pour n'avoir pas suivi les bonnes étapes ou transmis le bon formulaire. Ici nous pensons aux personnes qui ont contracté des dettes pour des services de bases (factures énergétiques, frais scolaires,...) et qui travaillent au noir pour rembourser ces dettes, ou à des parents séparés qui se retrouvent dans une situation financière désespérée pour devoir payer une pension alimentaire ou parce qu'ils ne l'ont pas reçues, complètement dépendant du système et de la société (et finissent en rue pour disparaître dans l'anonymat).

Les dossiers électroniques partagés n'offrent aucune garantie quant à l'ouverture des droits. Bien au contraire ! Avec un public qui est déjà bien souvent la victime de la fracture numérique, seule la défiance va augmenter. Pour les travailleurs sociaux qui restaurent la confiance sur base de méthodes relationnelles (qui ne relèvent pas d'un enregistrement objectif) un dossier social imposé n'apporte aucune valeur ajoutée. Dans l'article « Les systèmes d'information électroniques dans le travail social : un baril plein d'illusions », Jochen Devliegere donne un aperçu des avantages et des inconvénients de l'outil. En pratique, ces avantages semblent être une illusion compte tenu des inconvénients.

Pour pouvoir répondre à la question de la pertinence du dossier social partagé, nous devons premièrement nous demander ce dont a besoin l'aide social pour proposer une offre de qualité (investissement de moyens dans l'aide ou dans des



instruments informatiques) et deuxièmement comment nous pouvons renforcer la qualité de l'offre pour augmenter les sorties de situations de sans-abrisme. Le dossier social est un outil pour gérer le sans-abrisme. Nous demandons aux Ministres compétents d'investir dans des pistes permettant d'échapper au sans-abrisme ou empêchant que des personnes ne deviennent sans abri.